

plus de diligence que moi, mais il y en a aussi quelques-uns qui ne sont pas aussi diligents que je le suis, et je dois faire observer qu'on ne devrait pas et qu'il est inutile d'imposer aux membres de cette Chambre la tâche ardue de parcourir tous les jours les pages du Procès-verbal afin de s'assurer si un rapport en retard a été communiqué ou non à la Chambre. Il ne se passe guère de jour que nous ne cherchions à nous renseigner là-dessus. J'ai été sur le point d'attirer sur ce sujet hier l'attention de la Chambre, mais je m'aperçus que mon leader avait la veille, en mon absence, fait une enquête approfondie au sujet des rapports en retard. Je viens faire des instances auprès du leader du Gouvernement, que mes observations ont eu le don de faire sourire gracieusement, pour lui demander de revenir sur ce qu'il a dit il y a quelques minutes, ou d'examiner la chose de nouveau et de se ranger à l'avis que nous soyons prévenus de la date où des rapports doivent être soumis. Je suis persuadé que par là il rendra service à un grand nombre de députés appartenant aux deux partis, et naturellement encore plus à la gauche de cette Chambre parce que nous demandons la production d'un plus grand nombre de rapports que les membres de la droite. Cela serait de nature à faciliter le travail de la Chambre. Ce sera aussi d'un grand secours à ceux qui ont à s'acquitter de devoirs très importants, et cela nous empêchera de perdre du temps à demander des renseignements au sujet des rapports.

M. BLAIN: Nous avons eu hier un exemple de la chose. Mon honorable ami de Hastings-ouest avait demandé un certain rapport dont la production avait été ordonnée par la Chambre. Le ministre de la Marine et des Pêcheries répondit alors immédiatement que ce rapport avait été déposé sur la table depuis plusieurs jours. Assurément, cela n'entraînerait guère beaucoup de travail dans un département, chaque fois qu'un rapport est prêt à être déposé devant la Chambre, que de prévenir le député qui a fait la motion.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): C'est ce qui se fait aujourd'hui. Le ministre qui apporte le rapport demande autorisation de la déposer en réponse à l'ordre de la Chambre de telle ou telle date, contenant tels ou tels renseignements et au sujet duquel une motion a été présentée par tel ou tel député. Alors la chose est consignée au Procès-verbal de la séance. Mais il ne vaut guère la peine de perdre du temps à discuter au sujet d'une divergence de cette nature. Au besoin, cependant, le Gouvernement sera toujours très heureux de rendre service là-dessus aux membres de la Cham-

TRAITEMENT DES GENS DE COULEUR.

M. WILCOX (Essex-nord): Monsieur l'Orateur, pour la raison qu'en trois différentes occasions au cours de cette session on a soumis à l'attention de cette Chambre la question d'une distinction établie par un département ministériel à l'encontre des gens de couleur, je désire poser à mon honorable ami le ministre de l'Intérieur une question ou deux. Comme suite au débat qui a suivi, j'ai reçu de mes électeurs de couleur une lettre me demandant ce que tout cela voulait dire, et s'il était vrai que mon honorable ami veuille établir une ligne de démarcation en ce sens dans son département. Je dois dire que je serais très opposé pour ma part à ce que le Gouvernement suive une semblable ligne de conduite. Mon honorable ami de Saint-Jean (M. Daniel) a fait remarquer à la Chambre qu'un certain George Simpson, de Toronto, qui avait passé un examen très difficile pour une place au service de la marine, dont la réputation était sans reproche, dont le président de l'Association "Young Men's Christian", s'il faut en croire le "Free Press", d'Ottawa, avait parlé en des termes les plus élogieux, n'avait pas reçu la position à laquelle son examen lui donnait droit, mais avait été transféré au département de l'Agriculture. J'ai aussi été informé par mon honorable ami de Grenville qu'il y a quelque temps un jeune homme de couleur avait demandé une place au département du recensement. Il fut aussi transféré au département de l'Agriculture. Je sais pertinemment qu'à la dernière session le révérend M. Hackett, évêque de l'église méthodiste épiscopale dans la province d'Ontario, et qui a la charge de seize paroisses, a été éconduit brutalement et sans discussion des couloirs de cette Chambre. Cela me porterait à croire qu'on est en train d'établir en ce sens une ligne de démarcation. Ce serait une tâche assez difficile que de raconter l'histoire de la race noire. Les faits et les dates constituent le langage en lequel les peuples écrivent leur histoire, et précisément parce que les faits et les dates se rapportant à la race noire n'ont pas été conservés, je regrette d'avoir à le dire, avec le soin qu'on aurait dû apporter à cela, cette histoire complète nous manque. Mais nous avons l'histoire des gens de couleur depuis les 47 ans qu'ils ont été émancipés, et il n'est certes pas exagéré de dire qu'aucune race au monde n'a fait depuis lors des progrès plus rapides au sens moral et intellectuel. Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu la valeur des gens de couleur dans l'armée, et le général de brigade J. C. Gilmore, parlant des services qu'ils ont rendus lors de la guerre hispano-américaine, écrit ce qui suit: